



## Probleme lors de la livraison de mon canapé

-----  
Par yaella\_old

Bonjour,

J'ai acheté un canapé en juillet 2006.

Lors de la vente le vendeur m'a demandé à quel étage j'habitais et les moyens d'y accéder pour la livraison.

Je lui ai précisé que je demeure au 5<sup>ème</sup> étage d'un immeuble équipé bien sûr d'escalier et d'un ascenseur.

Le vendeur m'a donc dit qu'il n'y avait aucun problème pour la livraison de mon canapé.

Ce jour, les livreurs se sont aperçus que mon canapé ne rentre pas dans mon ascenseur et que le poids de celui-ci les empêche de le monter par les escaliers.

Le vendeur me propose de me le livrer par une nacelle qu'il m'offre.

Pour ma part je ne suis pas d'accord car si j'avais su dès le départ que mon canapé devait se monter par nacelle je ne l'aurais pas acheté. En effet je n'envisage pas de payer une nacelle à chacun de mes déménagements.

Que puis-je faire ? Le vendeur me dit qu'il est dans son bon droit car il me livre comme prévu.

Merci

-----  
Par Upsilon

Bonjour !

Il s'agit vraisemblablement d'une affaire qui peut se défendre des 2 côtés, vous êtes chacun dans votre bon droit, et c'est bien pour cela que c'est si compliqué...

A mon avis, arrangez-vous avec le vendeur pour acquérir un autre canapé chez lui, qui cette fois-ci pourra passer par l'ascenseur.

A savoir qu'en droit, il s'agira d'une erreur considérée comme relevant de votre inattention je pense...